

Séance du : 24 juin 2021

n° 33_2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre juin à 17 heures 30.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 18 juin 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer rural d'Avignonet Lauragais, siège du Pole Territorial et Rural, sous la présidence de M. Gilbert HEBRARD.

Mme Sophie ADROIT est désignée comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mmes Sophie ADROIT, Christine BIGNON, Catherine LATCHE, Martine MARECHAL, Florence SIORAT, Estelle VILESPY, Nathalie NACCACHE.

MM. Gilbert HEBRARD, Brice ASENSIO, Serge BARTHES, Pierre BODIN, Guy BONDOUY, Jean-Clément CASSAN, Christian CESSÉS, François DEMANGEOT, Christian FABRE, Michel FERRET, Jean-Luc GOUXETTE, Alain ITIER, Olivier JULLIN, Christian LAGENTE, Jean LAGOUTTE, Pierre MONOD, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Gilles TERRISSON, Raymond VELAND, Rémy ZANATTA,

Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :

Mmes Alexia BOUSQUET, Reine EXPERT.

MM. Dominique GUIRAUD, Hervé RAMONDA, Charly SERRES.

En exercice : 63

Présents : 33

Avaients donné pouvoir :

M.B.BARJOU à C.BIGNON, JP.BOMBAIL à S.BARTHES

Nombre de voix : 35

Excusés :

Mme Sandrine CAMPGUILHEM, Lison GLEYES

MM. Philippe BARBASTE, Bernard BARJOU, Robert BATIGNE, Michel GALANT, Philippe GREFFIER, Olivier GUERRA, Laurent HOURQUET, Alain MERCIER.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04 68 80 56 54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr

REÇU EN PREFECTURE

Le 08/07/2021

Application agréée E.legalite.com

99_DE-001-200950308-20210624-00_2021-DE

Objet : Mandat au Président pour la signature du Protocole d'intention du CRTE (partie 31/81)

Vu la délibération n°23/2014 en date du 15 septembre 2014 portant transformation du syndicat mixte en PETR du Pays Lauragais ;

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 24 décembre 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais ;

Vu le Contrat de ruralité signé entre le PETR du Pays Lauragais et l'Etat sur la période 2018-2020,

Vu le Contrat Territorial Occitanie signé entre le PETR du Pays Lauragais et la Région Occitanie Pyrénées Méditerranées sur la période 2018-2021 et ses dispositifs bourgs centre et dotation expérimentation – innovation,

Monsieur le Président informe le comité syndical, que pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique dans les territoires, le gouvernement a souhaité proposer aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat : le contrat de relance et de transition écologique (CRTE).

Ces nouveaux contrats engagent les cosignataires sur la durée restante des mandats exécutifs locaux. Ils sont ouverts à l'ensemble des territoires intéressés, et s'inscrivent en continuité du contrat de ruralité 2018-2020 et en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie 2018-2021 porté par le PETR du Pays Lauragais sur l'ensemble de son périmètre.

Le protocole d'intention du CRTE « Pays Lauragais » qui doit être signé avant la fin juin, est proposé à l'échelle de deux intercommunalités (CC Terres du Lauragais et Lauragais Revel Sorezois) et précise la méthode de travail définie par les signataires. La convention permet aussi aux cosignataires de s'accorder sur une première série d'actions concrètes de relance, en amont de la signature du CRTE, afin de soutenir sans attendre les actions prêtes à démarrer. A noter que sur le PETR du Pays Lauragais, la partie audoise du territoire (communautés de communes Castelnaudary Lauragais Audois et Piège Lauragais Malepère) est couverte par un autre CRTE.

Les cosignataires s'accordent pour que ce futur CRTE du Pays Lauragais prenne en compte les objectifs du projet du territoire du PETR du Pays Lauragais approuvé le 7 décembre 2015 incluant la stratégie LEADER, ainsi que les orientations des documents de planification et de programmation suivants : SCoT du PETR du Pays Lauragais, le PCAET du PETR et des EPCI.

Conclu d'ici fin 2021, le contrat de relance et de transition écologique doit permettre aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'Etat, et le cas échéant, d'autres partenaires, pour mettre en œuvre leur projet de territoire.

Le Comité syndical est appelé à prendre une délibération de principe autorisant le Président du PETR ou son représentant à signer le protocole d'intention du CRTE du Pays Lauragais sur la base du modèle présenté.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04 68 60 56 54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr

REÇU EN PREFECTURE

Le 08/07/2021

Application agréée E-legalite.com

Où l'exposé de Monsieur le Président,

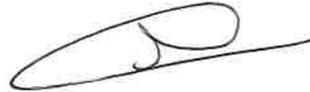
Après délibération, le Comité syndical DECIDE à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** M. Le Président ou son représentant à signer protocole d'intention du CRTE du Pays Lauragais sur la base du modèle présenté et annexé à la présente délibération.
- **DE DONNER** mandat à Monsieur le Président ou son représentant pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet-Lauragais, le 24 juin 2021

Le Président



Gilbert HEBRARD

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04 68 60 56 54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr

REÇU EN PREFECTURE

Le 08/07/2021

Application agréée E.legalite.com

99_DE-001-200050008-20210624-00_2021-0E